



AFAR

Association des Familles d'Accueil du Rhône

Association rattachée à l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles

Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières | 06.87.99.53.24 | 04.78.75.99.41 | www.afarhone.fr

LETTRÉ OUVERTE AUX PROFESSIONNELLS
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les assistants familiaux sont des travailleurs sociaux respectables !

1

Ils sont vos collègues dans la prise en charge des enfants.

Entre appels téléphoniques et rencontres de parkings, les assistants familiaux connaissent souvent aussi bien que vous, les parents des enfants confiés. Comme la loi le permet et soumis comme vous au secret professionnel, il serait judiciaire de les inclure aux commissions d'enfance.

2

On les consulte avant de leur « coller » un rendez-vous, un trajet.

Les familles d'accueil s'occupent de plusieurs enfants, gèrent l'intendance tout autant que des accompagnements aux soins. Leur planning n'est pas extensible. Les consulter préalablement à un engagement permet d'éviter la perte de temps considérable d'aller et retour que nécessitent les corrections.

3

On respecte leur famille afin qu'elle puisse convenablement accueillir.

Le soin qu'est le placement familial appelle à la sécurité, la prévisibilité et la fiabilité d'un rythme que n'offrent pas les institutions. Les conjoints d'assistants familiaux et leurs enfants participent à la démarche éducative de ce type de prise en charge et doivent être respectés.

4

Les enfants ne sont pas des valises à trimballer au gré des demandes parentales.

Si la loi conserve l'intégralité des droits aux parents, elle demande également de privilégier l'intérêt (dit supérieur) de l'enfant. L'intérêt de l'enfant n'est pas forcément confondable avec celui de ses parents. Les retraits intempestifs des enfants accueillis peuvent être destructeurs, autant pour eux-mêmes que pour les familles d'accueil.

5

On équilibre les besoins de l'enfant face aux désirs des parents.

Le rythme et le cadre des visites qui ne garantissent pas des progrès de l'état des enfants confiés sont à reconsidérer prioritairement dans le cadre de l'intérêt de ces enfants. Le travail réalisé avec les parents, s'il est effectif, doit être également expliqué aux enfants et aux assistants familiaux.

6

On ne change pas les règles et les prévisions en dernière minute.

Les sorties, week-ends ou loisirs prévus pour les enfants ou pour la famille d'accueil n'ont pas à être annulés la veille ou alors cela doit être explicité par les tiers que vous êtes, aux enfants prioritairement et aux assistants familiaux par conséquence. Les enfants sont très sensibles aux rythmes et à la parole donnée.

7

On rencontre les enfants confiés, on parle avec eux, leur famille d'accueil et leurs parents.

Les enfants ne sont pas des « mesures » et ont besoin « d'entendre » ce qui les concerne. Les décisions prises en bureau sans contacts (même téléphoniques) avec les enfants et les adultes qui les ont en charge créent des situations invivables. Aux yeux des enfants les assistants familiaux deviennent alors coupables de décisions qui les dépassent.

8

On n'entre pas dans une famille (d'accueil ou non) sans y être invité.

Si les familles d'accueil sont des lieux ouverts aux enfants pris en charge, ils ne sont pas des lieux publics où les travailleurs sociaux peuvent entrer et rester en toute impunité. La règle interne à la famille d'accueil ne peut impunément être remise en cause (sauf conditions argumentées, avérées et vérifiables).

9

On ne les charge pas d'astreintes les jours de « vos » repos avec des trajets injustifiés.

Contrairement à vous, les assistants familiaux n'ont pas de repos hebdomadaire garanti, ni sécurité de l'emploi (agents missionnés non titulaires). On évite de les charger chaque week-end ou jour de fête (religieuse, nationale ou familiale).

10

On réserve aux enfants confiés et aux familles d'accueil des journées de repos.

Les enfants confiés sont travaillés par des tiraillements internes, familiaux et/ou institutionnels et leur prise en charge s'avère souvent épuisante. Il est essentiel de préserver des moments de repos autant aux enfants qu'aux assistants familiaux.

« Ce qui fait problème c'est la fatigue qui s'incruste en nous et que signalent des moments d'épuisement trop fréquents. La famille thérapeutique manifeste ici sa fragilité et ses limites. Les adultes qui ont en charge ces structures devront certainement mettre un jour leurs forces en commun dans une organisation plus communautaire de leur action permettant à chacun, tour à tour, de poser un temps son fardeau et de refaire ses forces. Il y va de l'intégrité des adultes et de la sécurité des enfants. »
Jean Cartry, *Les parents symboliques*.

Pour être respecté, il faut savoir respecter.